



11 route nationale 4
51320 Coole
France

Facture INVFR-20230220-228093

En date du : 20/02/2023
Réf. client : C150752

Lavergne Quentin

Pech-Calvel
46250 Cazals
France

Objet : Commande #000247550-3

Nom / Code	Description	Qte	PU HT	TVA	Total HT
592452	Seau à l'ail - Toplick - No Fly Green,	8.00	35.81 <i>Seau</i>	5.50 % <i>(15.76)</i>	286.48
Frais de port	Agriconomie	1.00	20.00	5.50 % <i>(1.10)</i>	20.00

Notes :
N° TVA Agriconomie : FR42799365176
Produit expédié depuis : France

Retrouvez toutes nos conditions générales de vente sur
notre site internet.

Montant total HT	286.48 €
Total frais de port	20.00 €
Total net HT	306.48 €
TVA 5.50%	16.86 €
Montant total TTC	323.34 €

Paiement par carte bancaire 323.34 €
du 15/02/2023
P20230215-317542

Total TTC	0.00 €
------------------	---------------

Date limite de règlement : 20/02/2023
Tel. fixe : 06 66 52 68 30

- En cas de défaut de paiement, la Société pourra appliquer sur les sommes à recouvrer des intérêts de retard fixés à un taux égal à 7% du montant de la commande, depuis la date d'échéance jusqu'à la date correspondant au paiement intégral de la somme due. Les pénalités de retard sont exigibles sans formalités ni mise en demeure particulière.

- En application de l'article L.441-6 du Code de commerce, le Client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de la Société, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. Cette indemnité est fixée à une somme minimale de quarante (40) euros en application du décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, la Société peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.